Image not found or type unknown

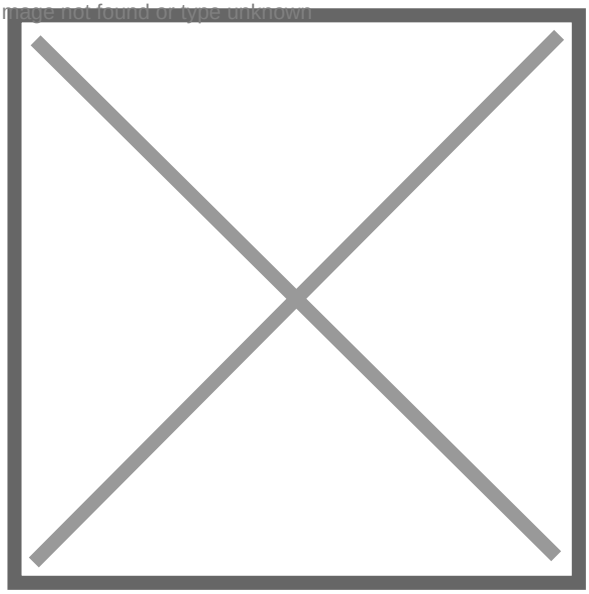

Mariage mixte franco algérien

Par **Hamoudi**, le **22/03/2008** à **19:05**

J'ai recu mon certicat de capacité à mariage donc j'ai pu me marier à la mairie de la ville de ma femme en algérie. ensuite j'ai été à Annaba pour faire controler mon dossier ensuite j'ai envoyé mon dossier à Nantes. Et je souhaiterai savoir sous quels délais j'aurai une réponse de Nantes. je suis franco algérien, né en france et ma femme est algérienne. merci de vos réponses.

Par **mimikha**, le **27/04/2008** à **03:43**

Salut Hamoudi,rnrnJe suis française mariée avec un algérien , je ne suis pas dans le meme cas que toi.Mon mari et moi avons trouvé plus simple de nous marier sur le territoire français afin d'éviter cette longue attente de la transcription.Pour la transcription, il n'y a pas de délai standard malheureusement, ça peut aller très vite comme ça peut prendre un peut de temps.Quoi qu'il en soit, il faut patienter en moyenne 6 mois au minimum, mais j'espère que ça ira plus vite pour toi.En tout cas, félicitation pour ton mariage, je sais quel parcours du combattant il faut mener pour y arriver.rnbon couragernrnmimikha.

Par **lotusMe**, le **09/08/2008** à **19:06**

bonjourrnrnje voudrais savoir quand vous vous etes maries, apres ton mari a pu rester en france, je suis algerienne, je viens d eme marier et me demande de retrourner en algerie chercher un visa long sejour "visa conjoint francais", mais j'ai peur d'etre bloquer la bas pour des mois, les procedures etant change, je n'ai pas envie de quitter mon mari, merci de me

repondrernsinceres salutations

Par **mimikha**, le **21/08/2008** à **19:04**

Salut lotusMernrnvoilà je suis Mohammed, concernant la demande qu'on vous a fait qui est de retourner en Algérie pour avoir un visa long séjour sachez que c'est faux, on a eu la même demande pour moi en arrivant à la préfecture de Martinique mais il faut que vous sachiez qu'ils ne sont pas au courant de certaine lois. il existe une loi qui a été signé par le gouvernement Français et le gouvernement Algérien qui dispense le retour des Algériens en Algérie pour l'obtention d'un visa long séjour en vue d'avoir une carte de séjour, je vous donne les démarches à suivre :rnrn1 - Envoyer une lettre recommandée au préfet de paris en expliquant votre situation(bien préciser que vous êtes marier et que vous vivez ensemble), ce qu'on vous a dit à la préfecture et n'oubliez pas de préciser qu'il existe une loi qui dispense les algériens de retourner dans leur pays pour un visa long séjour et demandez un rendez-vous avec un responsable et laisser vos coordonnées aussi puisqu'ils vont vous contacter c'est certainrnrnOn a fait la même chose, l'adjointe du préfet nous a appelé pour nous dire qu'ils connaissent les lois et que je suis en situation irrégulière mais on a pas laissé tombé on lui a donné au téléphone le numéro de la loi pour qu'elle puisse vérifier et deux jours après elle nous appelle pour s'excuser en nous disant que c'est vrai pour la loi et qu'ils étaient pas au courant et qu'elle va briefer les employés de la préfecture pour qu'ils puissent faire le nécessaire. En espérant que ça se résoudra vite pour vous ce qui sera le cas ne vous inquiétez pas et bonne chance pour la suiternrnN.B : j'essaierai de chercher la loi pour vous pour vous simplifier les démarches

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés